

Communiqué de presse

Grenoble, le 27 février 2017

Incendie de la résidence Condillac - Le CROUS et l'UGA poursuivent les mesures de soutien en faveur des étudiants sinistrés - Les résultats des analyses de densité en fibres d'amiante dans l'air sont rassurants.

Suite à l'incendie qui s'est déclaré dans une résidence étudiante du CROUS Grenoble Alpes – Condillac A sur le Domaine Universitaire de Saint-Martin-d'Hères le 17 février dernier, des contrôles ont été réalisés sur le niveau de concentration en fibres d'amiante dans l'air qui permettent au CROUS de rassurer les étudiants. Les mesures entreprises pour accompagner les étudiants sinistrés se poursuivent.

La concentration en fibres d'amiante est très nettement inférieure au seuil du code de la santé publique

Le Crous Grenoble Alpes vient de communiquer les premiers résultats des mesures d'empoussièrement effectuées suite à l'incendie. La concentration en fibres d'amiante est inférieure à 0.9 fibre par litre. Ces résultats sont très nettement inférieurs à la valeur seuil fixée par le code de la santé publique (5 fibres/litre).

L'accompagnement des étudiants dans l'après crise par le CROUS, l'UGA, la COMUE UGA, l'Etat (Préfecture, ARS, CHU) et les collectivités (SDIS, conseil départemental, SMTC) :

- **Relogement de tous les étudiants sinistrés :**
79 étudiants ont été relogés dans les résidences universitaires sur le campus de Saint Martin d'Hères ou à proximité immédiate et 21 étudiants à la RUO et à la résidence le Rabot.
- **Accompagnement social, écoute et suivi médical :**
 - Les assistantes sociales du CROUS reçoivent en rendez-vous individuel les étudiants sinistrés pour leur apporter écoute, conseil et aides sociales.
 - Présence de L'AIV (Association Aides Information Victimes) pour délivrer aux étudiants sinistrés une écoute et des conseils juridiques.

- Mise en place de nouvelles plages horaires par la cellule d'urgence médico-psychologique par le SAMU lundi 27 et mercredi 29 février
- Prise en charge en lien avec le CHU Grenoble Alpes, puis le centre de santé universitaire des étudiants nécessitant un suivi médicalisé.
- Organisation d'un accompagnement psychologique des étudiants sinistrés avec l'appui d'une psychologue spécialisée intervenue à la demande du CROUS, lundi 27 février de 11h à 16h à l'IM2AG.
- Ré-édition des attestations SMERRA ET LMDE, disponibles aux antennes suivantes :

SMERRA : 2 Avenue de l'Obiou - La Tronche

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 /13h30 17h00 (lundi au vendredi)

LMDE : 442 avenue de la Bibliothèques sur le campus de St Martin d'Hères

Horaires d'ouverture : 9h30-13h00 /14h30 17h00 (lundi au jeudi), 9h30-13h00 (vendredi)

- **Ré-édition des documents d'identité :**

- Accès facilité et prise en charge des demandes des étudiants sinistrés par un interlocuteur privilégié des services de la préfecture avec l'appui de l'association Aides Information Victimes.
- Mise en place d'une permanence d'accueil par la COMUE UGA à ISSO (International Students and Scholar Offices) sur le domaine universitaire dans le but de faciliter les démarches et recenser leurs besoins.

- **Poursuite des études**

- Ré-édition par l'UGA des certificats de scolarité, cartes étudiantes et /ou multiservices fournis aux étudiants concernés.
- Crédit de 1000 copies accordé aux étudiants sinistrés, financé par l'UGA
- Exonération de remboursement des livres disparus dans l'incendie (livres SID et BU UGA)
- L'UGA a appelé ses composantes de formation à la bienveillance pour tenir compte des situations des étudiants dans le cadre de leurs études, et envisager le cas échéant des aménagements.

- **Facilitation des conditions matérielles**

- Mise à disposition par l'UGA de 10 postes informatiques à la résidence Olympique et la résidence le Rabot
- Facilitation de l'accès aux différentes salles informatiques de l'UGA avec l'extension des plages d'ouverture
- Collecte et délivrance de vêtements à disposition des étudiants sinistrés par la « ressourcerie » à Grenoble
- Collecte de petits matériels, ustensiles de première nécessité et papeterie, lancée par l'UGA auprès des personnels du site et délivrée à la résidence Ouest sur le domaine universitaire *par les associations étudiantes du mardi 28 au mardi 7 mars de 18h à 20h (dispositif en cours de validation).*

- **Gratuité des titres de transports et ré-édition des cartes d'abonnement**

- Le SMTC a permis un accès gratuit aux étudiants relogés sur aux transports en commun sur tout le réseau TAG pour les étudiants sinistrés sur présentation de l'attestation délivrée par le CROUS.

Les cartes d'abonnement SEMITAG perdues seront ré-éditées gratuitement sur présentation des étudiants dans les agences M

CONTACTS PRESSE

Stéphanie Clépier

Responsable communication CROUS Grenoble Alpes
stephanie.clepier@crous-grenoble.fr
Tel : 04-76-57-44-15 / mob : 06 84 93 57 76

Muriel Jakobiak-Fontana

Directrice adjointe communication de l'Université Grenoble Alpes
muriel.jakobiak@univ-grenoble-alpes.fr
Tel : 04 76 51 44 98 / mob : 06 71 06 92 26